



FLAXWEILER

AVIS

Le public est informé que par délibération du 26 novembre 2024 le conseil communal a fixé de nouvelles taxes relatives à la gestion des déchets. Monsieur le Ministre des Affaires intérieures a approuvé cette décision en date du 17 décembre 2024, réf. FC05-2024-A478. Les nouvelles taxes entrent en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2025.

Connaissance et copie de la décision peut être prise au secrétariat de la commune.

Le Collège échevinal,
Le Bourgmestre, Le Secrétaire,

